

Ouagadougou le 09 mai 2022

APPEL A LA MOBILISATION CONTRE LA REMISE EN CAUSE DE NOS ACQUIS ET POUR DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL

Chers camarades, chers collègues enseignants-chercheurs et chercheurs,

Le 20 avril 2022, une correspondance du secrétaire général du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) intimait aux responsables d'institutions publiques d'enseignement supérieur et de recherche de limiter exclusivement les voyages d'étude de 2022 à l'Afrique de l'Ouest en attendant écrit-il, que « *des solutions idoines soient trouvées...* ».

Déjà, la pandémie de COVID19 avait servi de prétexte pour ne pas organiser les voyages d'études en 2020 et pour les restreindre à l'Afrique de l'Ouest en 2021. Cette décision est d'autant plus incompréhensible que, dans la plupart des universités, les voyages d'études avaient bien été budgétisés et leur organisation en cours sans aucune restriction de destination. Les voyages d'étude ne sauraient être assimilés à du tourisme où les destinations peuvent être changées au gré des humeurs fussent-elles des premières autorités. On ne peut imposer, à l'enseignant-chercheur et/ou au chercheur, un pays où il n'a aucune institution partenaire ou un plateau technique approprié pour mener ses travaux de recherche.

Hier, Président de l'Université Norbert Zongo (UNZ) et réticent à l'organisation des voyages d'étude hors de l'Afrique de l'Ouest, le Ministre de l'ESRI, le Pr Frédéric OUATTARA pense peut-être le moment venu d'appliquer d'autorité à l'ensemble des institutions d'enseignement supérieur et de recherche, sans dialogue et sans justification ses desiderata. Cette approche autoritaire de la gestion des institutions aux antipodes des standards de bonne gouvernance porte les germes d'une profonde dégradation du climat social dans les universités et les centres de recherche du Burkina Faso.

En fait, ces mesures s'annoncent comme une étape vers la suppression pure et simple des voyages d'études. Au Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST) où cette politique est déjà très avancée, cela fera bientôt la troisième année qu'il n'y a pas eu de voyages d'études et cette année seulement 32 voyages d'études sont prévus pour tout le CNRST qui compte 413 chercheurs et 215 ingénieurs de recherche.

Cette attaque contre les voyages d'étude n'est que le dernier exemple en date d'une longue liste d'actes de remise en cause de nos acquis. En effet, depuis les derniers accords conclus avec les syndicats de l'enseignement supérieur et la recherche en 2016, les gouvernements successifs n'ont eu de cesse de rogner et de remettre en cause les acquis des enseignants chercheurs et des chercheurs, comme s'il fallait à tout prix retirer d'une main ce qui a été accordé sous la pression de la mobilisation afin de satisfaire aux prescriptions des institutions financières internationales. Après avoir adopté un décret contraire à l'esprit des accords de 2016 (Décret N° 2019-0435/PRES/PM/MESRSI /MFPTPS/ MINEFID/ MS du 09 mai 2019) pour bloquer la carrière des ingénieurs de recherche (IR) et des enseignants à temps (ETP), un arrêté conjoint a été adopté (Arrêté conjoint N°2021-341/MESRSI/MINEFID du 27 septembre 2021) pour consacrer l'exclusion des IR et des techniciens de recherche du CNRST du bénéfice des primes de recherche. En outre, l'application sur le terrain de ce nouvel arrêté conjoint va accentuer les retards dans l'exécution des activités pédagogiques (corrections de copies, jurys de délibération, encadrements d'étudiants, vacances...) et tendre le climat social. A la demande de notre syndicat, l'ex-MESRI, le Pr Alkassoum MAÏGA avait mis en place, en décembre 2021, un comité de relecture dudit arrêté auquel notre Coordination a participé. Ce comité a fini ses travaux en mars 2022 et à ce jour nous attendons toujours la nouvelle version de l'arrêté afin de voir si nos contributions ont été prises en compte. Cependant, le compte rendu des travaux, qui nous a été transmis, laisse à croire que le ministère veut passer outre nos amendements et maintenir des dispositions qui seront sources de conflit lors de leur application (seuil des copies à corriger par UE et par semestre, l'exclusion des IR et des techniciens du CNRST du bénéfice de la prime de recherche alors même que le décret querellé 2019-435 les prend en compte). Il va sans dire que notre Coordination n'acceptera pas un passage en force sur cette question de la relecture de l'arrêté 341.

Chers camarades, chers collègues enseignants chercheurs et chercheurs,

La situation décrite ci-dessus traduit à souhait qu'aucun acquis d'une lutte n'est définitif. Dans la logique d'application des politiques néolibérales, nos gouvernants ne recherchent pas des solutions durables et efficaces face aux problèmes mais plutôt celles qui permettent de réaliser des coupes budgétaires pour satisfaire aux critères de réduction des dépenses publiques des institutions financières internationales. C'est ce qui explique la situation inextricable des universités publiques avec les retards et chevauchements sans fin des années académiques de même que les conditions particulièrement difficiles dans lesquelles nous sommes contraints de travailler :

- Réduction des budgets des institutions publiques d'enseignement supérieur et de recherche au moment même où les effectifs d'étudiants s'accroissent et que les universités accumulent les retards,
- Insuffisance voire absence de bureaux pour les enseignants chercheurs et les chercheurs,
- Inexistence d'une connexion internet digne dans les universités et centres de recherche obligeant chaque agent à se débrouiller par ses propres moyens,
- Augmentation insidieuse des volumes horaires à travers les encadrements de thèses et mémoires sans rabattement du volume horaire statutaire,
- Accroissement de la dette sociale dans les universités et centres de recherche ; à ce jour par exemple, les promus du CAMES 2020 du CNRST n'ont constaté aucune régularisation financière de leur promotion,
- Absence d'un véritable fonds de recherche à même d'aider les laboratoires à produire les connaissances pour participer plus efficacement au développement économique et social de notre pays ;
- Absence de plans de carrière pour les ETP, IR et les techniciens,
- Navigation à vue sans un plan clair et lisible de résorption des retards académiques.

Au regard de ce tableau pour le moins inquiétant, il n'y a que la lutte organisée qui permettra de mettre en échec ce plan de liquidation de l'enseignement supérieur et de la recherche dans notre pays. C'est pourquoi, la CNEC invite les enseignants chercheurs et les chercheurs à se mobiliser dans les universités, centres universitaires, et instituts de recherche afin que par des actions de lutte nous fassions barrage aux velléités de remise en cause de nos acquis.

D'ores et déjà, pour ce qui concerne les voyages d'étude, nous invitons les bénéficiaires de 2022 dans les universités qui avaient déjà choisi leur destination à s'abstenir de les changer. Au niveau du CNRST, nous demandons aux chercheurs de s'abstenir, pour le moment, de se porter candidats aux voyages d'études tant qu'ils resteront limités au nombre dérisoire de 32. Concernant les copies supplémentaires, la CNEC invite ses sympathisant(e)s et militant(e)s à s'en tenir au strict respect de l'arrêté interministériel de 2012.

Nous interpellons le Ministre de l'ESRI à abandonner toute envie de gestion autoritaire de son département et à s'inscrire dans un esprit de dialogue et de recherche concertée, avec les partenaires sociaux, des solutions aux problèmes que vivent les institutions d'enseignement supérieur et de recherche.

Mobilisons-nous pour la préservation de nos acquis !
En avant pour de meilleures conditions de vie et de travail !
Pain et Liberté pour le Peuple !

Le Bureau de la CNEC



Souleymane KOLOGO
Secrétaire Général